Il nous avait été signalé de Londres que la tentative faite en Amérique pour forcer les prix à la peau de la spéculation avait abouti à un échec à la hausse. Les statistiques générales aux Etats-Unis, de même qu'en Europe, semblent se dessiner en faveur du prix modéré, comme moins valable au justificatif une majoration des cours.

On connaît notoirie qu'un consortium de Wall Street agissait dans les intérêts à la hausse du Chicago et qu'il manipule le marché en vue d'une forte hausse du cours.

Or, ces combinaisons de financiers étrangers au marché sont un grave danger pour tous ceux qui sont engagés dans les affaires de cette façon continuée et qui désirent voir les fluctuations réglées par la loi de l'offre et la demande.

De ce côté de l'Atlantique le marché a perdu sa fermeté de la somme importante, les détenteurs sont plus disposés à vendre dans les vues des échéances, mais ils ne font pas d'efforts pour les attirer. Bien que la récoltante prétende qu'une hausse n'est pas possible, elle se voit contrainte d'acheter pour ses besoins courants en payant une plus-value de 6 dec. à 1 sh.

Les avoines

En ce qui concerne les avoines, l'opinion générale est que le Ministère de l'Agriculture a surestimé la production dans ses enquêtes officielle et on croit que le rendement ne dépasse pas 80 millions d'hectolitres, chiffre qui correspond à peu près à nos besoins. Si l'on n'en rapporte, en effet, aux offres faites jusqu'à ce jour, on acquiert la conviction qu'il existe un gros déficit en France et en Champagne et que seule la Brie, le Centre et une partie de la Picardie disposent de ressources suffisantes pour nous conduire jusqu'à la fin de la campagne sans le secours des avoines exotiques. Les prix sont donc fermes avec une bonne demande de 18.25 à 19.50, suivant couleur et qualité.

Les cafés

Les affaires en Cafés n'ont pas encore repris leur mouvement habituel, il a été vendu quelques lots de *bananas pays ou étrangères*. Nous constatons d'une façon générale des magasins assez peu garnis, *bananas*, soit en *moutons ronnes*, soit en *peaux blanches*, les prix, de l'avis des personnes bien placées, doivent rester sur la fait stables, mais on ne prévoit pas encore la tournure que prendront les affaires cette année, chacun est à son inventaire pour le moment et ce n'est que vers le 15 courant que la marche régulière reprendra.

« La fabrique de chaussures, dit la *Halle aux Cuirs*, est assez mal placée en ce moment par le mévente de l'article d'hiver, car jusqu'à ce jour nous n'en avons par, cependant les pluies continuelles depuis la fermeture de l'Exposition ont dû faire consommer beaucoup de chaussures.

Les fabricants de tous articles qui consomment les peaux se plaignent de leur prix trop élevé, c'est une grave erreur. Ce prix est tout à fait normal, mais ce qui ne l'est pas, c'est la concurrence à bon marché pour ce qu'on livre à la consommation. La cuir le mal pour tout le monde; verrons-nous une réaction à l'aurore du XXe siècle? »

Les vins

Les vins sont calmes partout; la réforme de l'impôt des boissons n'a pas produit jusqu'ici d'effets appréciables; mais on a l'impression qu'elle augmentera d'ici peu la consommation des produits faisant quelque peu à désirer au point de vue du degré. A Bercy et à l'Entrepôt, ces arrivages sont considérables et les magasins sont encombrés; les vins, qui ont voyagé pendant les derniers froids, ont souffert de la gelée.

Les Sucres

Le marché des sucres a présenté une grande animation cette semaine; les affaires ont été actives et les prix clôturent en hausse de 1 fr. pour tous les mois.

Cette meilleure tendance du notre marché vient uniquement de l'exagération de la baisse, qui a attiré l'attention de la spéculation. La réélévation a rencontré du rapprochés, alors que certaines maisons étrangères ont acheté d'importantes quantités sur tous les mois.

De plus, il ne faut pas oublier qu'il existe un énorme découvert sur place; tout le monde a cru un prix de 26 fr. pour ce mois, ce qui annonçait d'énormes livraisons. Or, jusqu'ici, celles-ci sont des plus modestes.

On peut donc s'attendre à voir les prix se raffermir à nouveau, rien que du fait des rachats du découvert.

Notre exportation reste satisfaisante; les raffinés, notamment, sont très demandés par l'étranger.

Au dehors, l'arrivée des gelées entravant la navigation a provoqué de la fermeté et les prix se sont relevés de 20 à 40 centimes.

On a signalé la présence des Américains à Londres, où ils ont fait quelques achats.

Les avis de Cuba annoncent que les pluies contrariaient les travaux de la roulaison.

Les stocks visibles dans le monde entier s'élèvent d'après M. Czarnikow à 2.646.538 tonnes contre 2.650.538 en 1899, 2.607.792 en 1898, 2.588.538 en 1898 et 2.649.411 en 1897.

Les Alcools

Les prix des Alcools sont restés stationnaires cette semaine et les affaires ont continué de très languissantes. Il est bien probable que cette situation exceptionnelle se prolongera jusque vers fin février, c'est-à-dire quand la distillerie s'occupera des contrats de betteraves, à cette époque, du bon marché des cours pourra résulter un revirement dans l'opinion.

Les Huiles de lin

Les Huiles de lin viennent de remonter en quelques jours de près de 5 fr. sur le courant, tandis que les autres époques regagnaient environ 2 fr.; on avait baissé trop vite surtout que les stocks sont encore bien faibles. D'autre part le surplus de l'Argentine, de 650.000 tonnes, est contesté par certaines autorités de Buenos-Ayres, d'où des convertures dont le marché se ressent.

En graine de lin, les embarquements de la semaine dernière ne sont élevés à 55.000 qx, contre 67.000 l'an dernier. Les exportations de la Russie tendent à se réduire, mais celles de l'Argentine commencent à prendre du développement : ces dernières ont atteint 37.000 qx, contre 19.000 la semaine antérieure.

Les tendances des cours de la fécule s'est très faible. Les Amidons sont calmes, les prix sans variation.

Le Suif est plus ferme en sympathie avec l'étranger et les prix se sont relevés cette semaine de 5 fr. 50.

Les Saloirons sont plus faibles par suite du recul des prix des porcs, les affaires ont d'ailleurs été en partie suspendues par suite des fêtes du Nouvel an.

J. S.

Au dernier marché de La Chapelle, les arrivages ont été plus importants qu'on ne le supposait, le dégel ayant permis aux charrois de s'effectuer dans d'assez bonnes conditions. La grainiserie, malheureusement, n'avait pas eu devoir se déranger et, par suite, le nombre d'acheteurs se trouvait extrêmement restreint.

Il en est résulté que, malgré la faiblesse des arrivages, les affaires n'ont eu aucun entrain et les prix baissaient d'autant, en somme, aucun changement appréciable pour les pailles. Les fourrages que l'on avait annoncé étaient, pour la plupart, de mauvaise qualité et, à vrai dire, ne pouvaient guère trouver acquéreurs.

Le commerce français des produits de la pêche

La Commission permanente du volume du commerce du ministère du commerce vient de publier un rapport sur le commerce de 1899. Nous y trouvons les renseignements suivants sur les pêches :

Importations

Produits	Tonnes de 1000 kilos en 1899	1898	Valeurs en 1000 fr. 1899	1898
Saumonides	1.084	3.300	1.280	3.960
Poisson de mer frais	2.300	2.416	2.340	2.340
Morues	54.350	29.900	28.900	28.900
Sardines	1.265	1.000	1.265	1.000
Homards	2.830	3.020	5.800	5.800

Exportations

Morues	18.903	19.900	21.182	21.182
Sardines	11.200	15.500	11.127	15.500

Les principaux pays importateurs sont : pour les saumonides : la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne; pour les poissons de mer autres que la morue : l'Espagne, l'Angleterre et l'Algérie; pour les sardines : l'Espagne, l'Algérie et le Portugal; pour les homards : le Canada, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les colonies anglaises d'Afrique et le Portugal.

Nos meilleurs débouchés sont, en ce qui concerne la morue : l'Espagne, l'Italie, l'Afrique, la Grèce et la Martinique; en ce qui concerne les sardines : l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

BRUXELLES 1886

Série 10599 n° 24, remboursé par fr. 150.000
» 99625 n° 25, id. 2.500
» 39795 n° 24, id. 4.000
» 9170 n° 9; s. 15386 n° 15, id. 500

Suivent les numéros remboursables à 250 fr. et 140 fr.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient être renseignés sur cette catégorie de séries sorties au tirage peuvent nous faire connaître les numéros dont ils sont possesseurs, nous leur ferons savoir par retour s'ils en ont de sortie.

Chronique Régionale

Nouvelles facilités pour le payement des contributions directes

Les contribuables ont dorénavant la faculté de payer leurs contributions directes et taxes assimilées non seulement à la perception où ils sont imposés, mais encore dans n'importe quelle perception située dans une autre localité.

Les versements en dehors de la perception d'imposition ne seront reçus que après réception d'avertissement de ce toute autre pièce officielle indiquant les contributions à payer.

Aucun versement ne sera admis en dehors de la perception d'imposition passé le 1er juillet pour les rôles publiés dans les trois premiers mois de l'année, et passé un délai de trois mois à partir de la publication, pour les autres rôles.

Les « Prévoyants de l'Avenir »

Le président du Conseil a reçu jeudi matin, une délégation des membres des *Prévoyants de l'Avenir*. Il n'a consenti à une nouvelle consultation des sociétés.

ARMÉE ET MARINE

Les officiers de réserve — Les disponsés de l'article 23

Le général André, ministre de la guerre, a déposé, lundi, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur la taille des troupes, ce que nous avons déjà analysé, et le projet de loi dont la but est d'augmenter — dans une mesure assez considérable — le nombre des officiers de réserve.

Par ce projet, le ministre de la guerre apporte plusieurs modifications importantes à la loi du 15 juillet 1889.

La première modification est celle-ci :

Aux termes de l'article 23, les dispensés sont : les membres de l'enseignement ayant contracté un engagement décennal, les instituteurs laïques, les novices et membres des congrégations religieuses voués à l'enseignement et reconnues d'utilité publique, les aspirants de l'Université, les élèves ecclésiastiques, etc., etc. Tous ces jeunes gens sont rappelés pendant quatre semaines dans le cours de l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active.

Le général André, dans la loi nouvelle, propose qu'ils soient rappelés pendant six semaines.

La seconde modification à la loi de 1889 est encore plus importante. C'est ici, en effet, qu'apparaît l'amorce de la réforme ; elle s'applique à l'article 24 de la loi et spécifie que « les dispensés en vertu de l'article 23 qui après avoir suivi les cours spéciaux d'instruction institués à cet effet par un régiment ministériel, n'auraient pas été jugés aptes à obtenir, soit le grade de sous-officier, soit l'un des emplois correspondant à ce grade et prévus par le même règlement en vue d'assurer le meilleur emploi des spécialités, ces dispensés seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés.

Nos confrères. — M. Charles Vaillant, ancien rédacteur en chef de l'*Avenir d'Arras*, chef de cabinet de M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, va être prochainement nommé sous-préfet de Mélisand. Il sera très vraisemblablement remplacé par M. Coggia, sous-préfet de Lannion.

LA Catastrophe de Lourches

FUNÉRAILLES

Elles ont eu lieu à Lourches, au milieu d'une affluence vraiment considérable des familles des citoyens Hérault, François et Guisgand, victimes de la catastrophe de dimanche.

Tout le personnel de la Compagnie suivait les cercueils précédés de nombreuses et magnifiques couronnes.

Au cimetière, M. Dombre directeur des mines de Douchy, a prononcé un discours très émouvant, au nom de la Compagnie; M. Kurz, ingénieur des mines, a parlé au nom du ministère des Travaux publics.

Puis M. Milleran, sous-préfet de Valenciennes, a prononcé le discours suivant :

Discours du sous-préfet

M. le préfet du département, profondément ému du drame que nous déplorons, m'a confié le douloureux honneur de dire ses regrets d'être par les devoirs de sa charge nécessairement retenu aujourd'hui.

Je ne saurais, honneur en effet et tâche impossible aux moins et modestes ressources de mon langage, que de traduire l'expression vraie des sentiments qui étreignent mon cœur.

Dimanche, dans la brume froide d'hiver qui *doit plus que toute autre saison* ensevelir *toute* morne déjà de la lugubre nouvelle, j'allais triste, missionnaire officiel, impuissant à remplir ses rôle public, car aux pleurs de ces hommes et de ces pères, il lui fallait cacher les larmes du père et de l'époux.

Ancien Lourches ? il semble qu'un premier cauchemar ne se soit point encore dissipé que pour que celui-ci m'impose plus péniblement à nos esprits.

Ils étaient jeunes et pleins de force ceux que, ici comme là-bas, la matière, dans sa révolte et son ingratitude inconsciente savent l'intelligence qui elle tient la vie, a pris, comme un tribut de son asservissement à l'homme.

Notre bien être et notre existence même ne peuvent de donc se payer sûrement de labeurs et d'efforts intellectuels et physiques, et fait encore à la Nature, pour parfaire son prix, des mineurs et des ouvriers !

De parvis dérivent ainsi un humanité, elle

ment la solidarité dont je parlais, il y a quelques jours, dans ma dernière lettre à l'Avenir.

Ils prélèvent de leurs salaires, ils prélèvent, dans une mesure proportionnée de quelques-uns, bons ou mauvais, selon ce qu'ils peuvent, leur part de pitié et de la commisération.

Ces catastrophes ! elles nous épouvantent ; ces douleurs ! elles sont sûres, et ce sont peut que de les pleurer, et elles n'éveillent dans nos âmes l'impérieux commandement de devoir communs envers la mémoire des disparus, savoir cous-là que leur mort tragique a légués à notre sollicitude.

A l'un de ces disparus, j'ai confiance que la Société ne faillira pas, et j'ai, quant à moi, sollicité dès maintenant la contribution des pouvoirs publics.

Pour nous, nous l'accompagnerons, par partie du moins, dans cette démarche où nous apportons aux malheureuses victimes et aux frères qui leurs étaient chers, le témoignage de notre douleur et de notre sympathie.

Mais passé les portes de ce champ funèbre, nous *garderons encore pour les biens conserver dans nos* cœurs, en souvenir, cette douleur et cette sympathie, car ils sauront, dans ses vies, vous attirer notre population tout entière, et c'est le cœur étreint d'une douleur profonde que je vous adresse à nos regrettés concitoyens un dernier et suprême adieu.

Ces modestes et laborieux mineurs se vouaient consciencieusement au travail, et tous étaient de ceux qui savent mériter la confiance et l'estime de leurs chefs et de leur entourage.

Mais la mort impitoyable, et quelle mort ! est venue les surprendre et les ravir malheureusement *à leurs familles dont ils étaient les seuls soutiens.*

Il est dans la vie des heures bien cruelles. Peut-il en être de plus douloureuses que celles-ci?

Les hommes dont nous venons saluer la tombe, laissent en cette terre des familles désespérées.

Gustave Guisgand n'avait que 25 ans.

Issu d'une brave et honnête famille de mineurs, il connut de bonne heure les labeurs incessants des travailleurs de la mine.

Il y a quelques jours, il rentrait du service militaire et il reprenait à peine son travail habituel, lorsque la mort implacable vient le faucher et l'enlever à l'affection des siens.

Etonard François, âge de 32 ans, marié et père de deux jeunes enfants, était un excellent ouvrier, dont nous appréciions les qualités. Ecrit à la mine dans une des plus anciennes familles de Lourches, son bon cœur compatissait volontiers aux misères d'autrui.

Cétait un de ces ouvriers comme nous en voyons encore dans nos mines, dans nos usines, leur travail terminé, se hâtant de rentrer chez lui, pour s'occuper de son intérieur, cherchant à y apporter un peu d'aisance et de bien être. On le voyait toujours travaillant, donnant même à des œuvres utiles, les jours de fêtes ou de chômage.

Quant à Charles Hérault, pardonnez à mon émotion, Messieurs, mais il était l'un de ceux que j'ai bien souvent, dans ma jeunesse pour moi, Travailleur *infatigable, honnête homme, ami de tout le monde*, il était toujours prêt à rendre service et savait se rendre utile en toutes occasions.

La fatalité semble avoir appesanti sa lourde main sur cette famille dont l'aîné et le père ont été, tous deux aussi, victimes du travail.

Charles Hérault laisse une veuve inconsolable et deux enfants qu'il aimait tendrement et qui étaient sa joie.

Nous emporterons fidèlement le souvenir de ces braves mineurs morts au champ d'honneur, et dont la perte cruelle nous prouve, non seulement par les êtres chers qu'ils aimaient, mais laissera dans le cœur de tous ceux qui les ont connus de vifs et unanimes regrets.

Quant à nous, Messieurs, il nous restera un devoir de solidarité humaine à remplir.

Les familles de nos malheureux camarades se trouvent privées de leurs chefs.

En présence de ces inévitables malheurs, nous avons à nous préoccuper de ces veuves et pauvres orphelins, et j'espère en cette circonstance convoquer pour pouvoir avoir du mouvement et la bienfaisance de nos chères concitoyens.

Et me n'est jamais fait défaut.

Puissent en outre les témoignages de sympathies qui entourent aujourd'hui ces familles éplorées, apporter à leurs douloureuses douleurs, un adoucissement et une faible consolation.

Chers morts, au nom de nos concitoyens, je vous adresse un dernier et fraternel adieu.

La cérémonie a pris fin après un discours de M. Fourrier, capitaine des pompiers.

LES GRÈVES

A DOUAI

A L'USINE BRÉGUET

Les ouvriers grévistes de l'usine Breguet ont tenu une réunion privée mercredi matin, à la « Taverne » rue de Valenciennes. Plusieurs ouvriers ont pris la parole, les uns disant de tenir une nouvelle démarche auprès du directeur, les autres disant au contraire de ne plus se déranger et de continuer la grève.

Les dessinateurs de l'usine au nombre de 22 assistaient à la réunion ; une division s'est faite entre eux avant été empêchés de rentrer à l'usine par plusieurs grévistes et ceux qui y étaient rentrés avaient demandé à M. Fayot, directeur, la permission de sortir pour assister à la réunion.

Le président de l'assemblée ayant demandé aux dessinateurs s'ils étaient décidés à faire cause commune avec les ouvriers, M. Nury, au nom de ses collègues, a répondu négativement, déclarant n'avoir aucune raison de faire grève. Les même temps il a exprimé ses regrets que les ouvriers aient empêché des dessinateurs d'aller à l'usine.

Un gréviste a répondu qu'à son avis on devait mettre les dessinateurs dans l'impossibilité de rentrer dans la réunion à nouveau protesté et a décidé de laisser aux employés toute liberté d'action.

On a consulté mis aux voix la proposition d'envoyer une nouvelle délégation au directeur ou de continuer la grève sans renouveler les démarches. Le scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 94
Pour la grève 62
Pour la délégation 32

MM. Duvel et Maillard ont fait savoir à l'assemblée qu'ils avaient reçu visite demandé à M. Debève, député, de vouloir bien assister à leurs réunions de vendredi et de samedi pour éclairer les grévistes de ses conseils.

Une nouvelle réunion aura lieu jeudi à trois heures.

LE SPORT

CHIENS RATIERS

Dimanche 13 janvier a eu lieu chez M. Gesson, rue des Poiriers, 80, le grande partie de chiens ratiers. Tipp, pesant 28 kilos, a M. Domessine, contre Lion, 12 kilos à M. Aim. — Chaque chien avait vingt rats à détruire. — L'enjeu était de cinquante francs. — Tipp a gagné sans fin ses maîtres sa réputation : il a gagné haut la main son petit concurrent ; il reste, par conséquent, le champion lillois.

FOOTBALL

A Lille. — Dimanche à 2 h. 1/2 aura lieu au Vélodrome le match pour le championnat entre « Iris-Club Lillois » et l' « Union sportive Tourquennoise ».

Nous prions nos correspondants et toutes les personnes qui ont des communications à nous adresser de vouloir bien n'écrire que sur le recto du feuillet.

ROUBAIX

UNE lacune dans la réorganisation de la police

Sur la proposition de M. Marion, commissaire central, venu d'hier à peine et déjà apprécié et aimé de tout son personnel, avec la bonne volonté de l'administration municipale, la police de Roubaix, jadis vraie pétaudière, est réorganisée pour la plus grande satisfaction de la population.

Pour les rondes, les surveillances, la facilité du service, la ville a été divisée en vingt sections policières, d'une grandeur égale.

Les cadres sont complets. Nous avons enfin une police.

Grâce à un tableau téléphonique placé dans une des dépendances du poste de la Grande-Place, de même que le commissaire central peut, selon les besoins du service, être en communication avec l'un quelconque des six commissaires de la Ville, ceux-ci, à leur gré, sont en communication entre eux, voire même avec des particuliers.

Le téléphone sert donc à la police, depuis quelque temps.

Tant mieux !

Dans la réorganisation opérée, tandis que les agents ont vu le travail réparti de façon à leur éviter tout surmenage inutile, les inspecteurs, sous-inspecteurs, brigadiers et sous-brigadiers, ont pris de plus de service.

Voilà un progrès qui, pour Roubaix, n'est pas ordinaire.

Pour en arriver là, M. Marion, sachant bien ce qu'il voulait, a eu à lutter maintes beaucoup de formité ? Non ne le pensons pas, estimant qu'il a suffi au personnel de se sentir dirigé par une volonté forte, qui, quand il se commande, les réformes faites l'étant dans l'intérêt du service et de la sécurité publique.

A chaque commissariat est attaché un agent spécialement chargé du service des renseignements ; les rondes de nuit sont l'objet d'un contrôle sérieux. On ne peut plus « fricoter » et la nuit venue les brigadiers deviennent, tour à tour, inspecteurs, sous-inspecteurs, les uns, les jours fériés et les dimanches par un commissaire de permanence au poste central.

Ho ! ho ! la réforme prend corps, notre police ressemble à quelque chose.

Ce n'est pas trop tôt ! me direz-vous.

Bah ! ancienne être philosophes. A quoi bon récriminer, pour quoi, puisque le présent nous donne satisfaction.

Passons donc l'éponge, nous contentant d'applaudir des deux mains à ce que M. Marion, commissaire central, vient de faire de bien, de désiré.

Il est vrai que tout cela aurait pu s'organiser plus tôt, il y a six ans, cinq ans, mais puisque maintenant c'est fait, réjouissons pas. Le passé est loin, voyons le présent.

C'est précisément parce que le présent seul nous préoccupe que nous sommes amené à constater une lacune regrettable dans la réorganisation de la police.

Dans tout ce qui a été fait, nul n'a songé au rôle du Bureau.

Dans cet endroit dangereux jadis et malheureusement encore parfois aujourd'hui, véritable forêt de Bondy, les arbres en moins, quelques agents en trouvent parfois, sans communication rapide avec le poste central.

Qu'il ce produise, chose commune, une attaque, que soit poste sit besoin de secours, pas de téléphone, rien pour demander de l'aide.

Il faudra, et cela s'est vu, si le cas est pressant, s'il se présente la nuit, qu'un agent fasse *plus d'un kilomètre pour venir demander au* poste central un secours destiné à arriver trop tard neuf fois sur dix, quelque diligence qu'on fasse.

Pour remédier à cet inconvénient et pouvoir dire que la réorganisation de la police est complète, il est urgent que le poste du Pont Morel soit relié téléphoniquement au poste central.

La bonne volonté de la Municipalité aidant, nous avons la conviction que M. Marion ne tardera pas à faire disparaître la lacune que nous lui signalons.

Ceci fait, c'est sans arrière-pensée que nous *crierons : Bravo !*

Marius VERAN.

Odyssée d'une chaudière. — Dans la nuit de jeudi à vendredi derniers, des voleurs s'introduisaient dans une cour banale située rue Ampère, à l' « Ancien Hôtel national », y dépaquetaient et démoliaient le four ou elle était scellée, une chaudière en cuivre, d'une valeur de 80 fr. appartenant à M. Louis Crespel, rentier, rue Ampère.

Celui-ci ayant porté plainte à M. Grimaldi, commissaire de police, le magistrat, au cours de son enquête, trouva la chaudière chez M. Duyck, fondeur, qui prétendit qu'elle lui avait été vendue 33 francs par M. Pierre Devos, 40 ans, brocanteur, demeurant rue de Toulouse.

Interrogé, ce dernier a déclaré avoir acheté ladite chaudière pour la somme de 20 francs à un inconnu.

Procès-verbal a été dressé.

Un vol à la gare. — Mardi soir, vers 7 heures, la voiture de M. Rommaert, épicier, place de la Fosse-aux-Chênes, conduite par M. Dorme Emile, domestique, stationnait dans la cour de la gare.

Un filou, profitant de cette circonstance, a enlevé du véhicule une caisse contenant douze litrons de cognac.

Informé du fait, M. Lâché, commissaire de police, ouvrit une enquête et dans leurs recherches les agents découvrirent à huit heures du soir, la caisse défoncée, de laquelle manquait un flacon, dans les cabinets d'aisance du fort Fraser.

Accident de tramway. — Mardi matin, à six heures et demie, un camion attelé de deux chevaux, conduit par M. Georges Vermisien, domestique au service de M. Delannoy-Delebois, a été tamponné par le tramway, rue de la Gare. Les dégâts sont purement matériels.

Malade dans la rue. — Mardi, vers sept heures du soir, M. Vancauwenberghe Victor, âgé de 73 ans, pensionnaire des « Petites Sœurs des Pauvres », est tombé malade alors qu'il passait rue de l'Epeule.

Un médecin a fait la famille l'a reconduit à l'hospice, rue St-Jean.

Tirage d'obligations. — Le mardi 22 janvier, à onze heures du matin, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le tirage de 63 numéros d'obligations de l'emprunt de 1893 de 1.458.000, lesquelles sont remboursables à 500 francs.

Bureau de Bienfaisance. — Par arrêté préfectoral du 31 décembre 1900, M. Rettelle-Carré, membre sortant de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, a été maintenu dans ses fonctions jusqu'au 31 décembre 1901.

Hospices. — Par arrêté préfectoral du 31 décembre 1900, M. Paul Dewez, membre sortant de la commission administrative des hospices de Roubaix, a été maintenu dans ses fonctions.

Médaille d'honneur. — M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes vient d'accorder à M. Dureux François Joseph, embaleur au bureau de la Condition publique de Roubaix, une médaille d'honneur à titre de récompense pour ses longs et dévoués services dans cet établissement.

Accidents du travail. — Chez M. Vancoux Joseph, rue d'Ascoli 58, M. Sroar Henri, charretier, âgé de 30 ans, s'est blessé au genou et tombant.

— Chez M. Jules Crouvel, rue du Grand-Chemin 65, M. Delcambre Emile, charretier, âgé de 31 ans, demeurant rue Baudain, 47, à Croix, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite en heurtant contre un poteau de son métier.

— Chez M. Carlos Mouvel, boulevard de Fourmies, 41, M. Scet Jean, fileur, âgé de 37 ans, demeurant rue du Tilleul, cour St-Joseph, 19, s'est blessé la main gauche en levant des bobines.

— A la Brasserie du Pile, rue Hoche, 44, M. Mercier Charles, âgé de 44 ans, demeurant à Avelghem, Belgique, est tombé sur le volant du moteur et s'est fait une plaie profonde au menton, ce qui a nécessité quelques points de suture.

— A la Société Anonyme, rue du Curoir, 42, Mlle Vanlaeche Marie, bambochoeuse, âgée de 19 ans, demeurant rue du Tilleul, n° 5, St-Liévin, 48, a été blessée à la main gauche par la chute d'un poids.

— Chez MM. Heyndrickx et Nouillard, rue de la Vigne, 115, M. Marghem Adrien, dresseur de chaînes, âgé de 33 ans, demeurant boulevard de Metz, 13, a été blessé au pied droit par la chute d'un plateau d'essuyage.

— Chez M. J. Frère Catteau, rue du Collège, 174, M. Dubois Alphonse, manœuvre de maçon, 12 ans 1/2, rue de Duvel, 100, en tombant s'est contusionné le coude droit.

— Chez M. Cavrois Mahieu, rue Chanzy, 48, Heim Charles, contre-maître, 39 ans, rue Colbert, 5, a été blessé à l'index droit par un coup de dents crotale reçu par un volant.

— Chez M. E. Motte et Ce, M. Sagaert J.-B. 43 ans, fileur, s'est fait un effort en mettant un cendre à tambour du métier.

— A la gare de Roubaix, M. Colpin Edouard, *26 ans, homme d'équipe, s'est fait une contusion* à l'avant-bras gauche en baissant un frein.

L'OMBRE AU TABLEAU

La vogue du Congo, malgré les plagiaires, Ne cesse de grandir. Tous ses contrefacteurs Sont donc à nous signaler aussi nécessaires Que l'ombre en un tableau des plus vives couleurs.

L. Bernardin, au savonnier Victor Vaissier.

La Brasserie Roubaisienne donne avisaux intéressés qu'un tirage de 30 obligations aura lieu au siège de la société, situé 6, boulevard d'Halluin, à Roubaix, le lundi 21 courant, à 6 heures précises du soir.

Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES

Exiger rigoureusement **le titre.**

WATTRELOS

Accidents de travail. — Chez M. Leclercq-Dupire, M. Henri Dessenette, 63-ans, veilleur de nuit, demeurant au Crétinier, en passant au-dessus des générateurs, pendant sa ronde, a fait un chute sur des tuyaux, et s'est contusionné au thorax.

— M. Bogaert Henri, 48 ans, rattacheur, demeurant rue Carnot, cité Cochin-Seney, a glissé en rattachant un fil et s'est blessé la jambe droite au métier renvoiler, se faisant des contusions à l'abdomen, au niveau d'une hernie déjà existante.

CROIX

Pigeons voyageurs — Par arrêté préfectoral en date du 15 courant, M. Arthur Percoit, rentreur, demeurant rue Gambetta, est autorisé à tenir et élever des pigeons voyageurs.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en de page)

TOURCOING

Révision des listes électorales. — Le maire de la ville de Tourcoing, donne avis que les tableaux de rectification des listes générales électorales sont déposés, au secrétariat de la mairie (bureau des élections).

Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être déposées dans le délai de *Vingt jours* à partir d'aujourd'hui c'est à dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le bureau des élections sera ouverte pendant la semaine de *neuf heures du matin à six heures du soir sans interruption*, les dits heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

Grave accident d'usine. — M. Auguste Baert, 23 ans, soigneur, à la filature de laine cardée, Albert Poliet et Cie., rue de Bapaume, a été victime d'un grave accident qui entraînera une incapacité permanente partielle de travail.

En voulant retirer le chardon qui se trouvait sur la platine, l'ouvrier a eu la main gauche prise par le dépouillement d'une carde et fortement mutilée.

M. le docteur Decherf, appelé à soigner le blessé a constaté des plaies graves et profondes des deux doigts de la main, des luxations ouvertes des phalanges de plusieurs doigts.

Il en résultera une raideur consecutive des cinq doigts et en particulier de l'index et du petit doigt qui sera pour conséquence une grande gêne pour l'ouvrier dans son travail. Le petit doigt momentanément conservé, devra peut-être être plus tard amputé.

Revue de gendarmerie. — M. Borghet, lieutenant de gendarmerie, a passé hier la revue des trois brigades de gendarmerie, de Tourcoing.

Il s'est, croyons-nous savoir montré pleinement satisfait sous tous les rapports.

Vols à la gare. — Dans la soirée de mardi on pendant la nuit, des effets d'habillement appartenant à plusieurs hommes d'équipe de la gare et qui se trouvaient déposés dans le bureau du sous-inspecteur, ont été dérobés.

Le montant du vol s'élève à une centaine de francs non compris les tartines des pauvres dérobées en même temps que les effets.

Une enquête est ouverte par le commissaire spécial à la gare.

Quelques uns des vêtements dérobés ont été retrouvés abandonnés dans une autre partie de la gare.

Les arrivages aux halles. — Il est arrivé aux halles : Marée, 200 kil.; Harengs, 75 kil.; Homards, 125 kil.; Poulets de Bresse, 150 kil.; Carottes, 50 kil.; Oranges, 25 kil.; Oignons, 50 kil.; Fromages, 167 kil.

Saisie de viande. — M. Moignon, rédé inaire inspecteur des denrées alimentaires a saisi à l'abattoir, 9 quarters de viande pesant 105 kil. ; provenant d'une vache atteinte de tuberculose localisée.

Combat de coqs. — Dimanche 20 janvier, rendage de la partie de Mesin contre Louis Grau, au café l'Eclair, Roubaix. — Il y a déjà 1.000 fr. de paris engagés. — Mise au pari à 5 heures 1/2.

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre Gé. — *Les Pirates de la Seine*, sont un drame plein d'émotion, d'intérêt, de terreur, illustré magnifiquement et qui fera courir tout Tourcoing, au théâtre du Mesnil-Marie.

Le titre donne déjà le frisson ! Nous voulons faire connaître, toutefois, vous donner la satisfaction d'un de ces agréables cauchemars, que pourrait le soir, où le mieux de notre existence, nous rêvons tous les jours de pirates, de bandits, de brigands, vous donner le plaisir de vous divertir en vous faisant vivre une heure durant, dans le monde des pirates de la Seine, vivre une heure durant, dans le monde des pirates de la Seine, vivre une heure durant, dans le monde des pirates de la Seine,